

PRÉFET  
DU JURA

ELECTION PRUD'HOMALE COMPLEMENTAIRE  
LE 2 DECEMBRE 2013  
AU CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE DOLE  
COLLEGE « EMPLOYEURS » SECTION « COMMERCE

C  
O  
M  
M  
U  
N  
I  
Q  
U  
É  
D  
E  
P  
R  
E  
S  
S  
E

---

---

Modalités des déclarations de candidature :

Les déclarations de candidature aux fonctions de conseillers prud'hommes seront reçues à la Préfecture du Jura (bureau de la réglementation et des élections) à **compter du jeudi 26 septembre 2013** aux heures habituelles d'ouverture des services (de 9 h à 11 h 45 et de 13 h 45 à 16 h 30) **jusqu'au lundi 7 octobre 2013 à 16 heures.**

Elles devront être établies sous forme de listes sur des imprimés conformes aux modèles fixés par arrêté ministériel du 2 mai 2008, téléchargeables sur le site internet de la préfecture : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr) rubrique « élections - élections professionnelles - élection complémentaire CPH Dole ».

Chaque candidat devra joindre à sa déclaration individuelle de candidature:

- soit la copie de sa carte nationale d'identité en cours de validité;
- soit un certificat de nationalité française délivré par le juge d'instance.

Tous les renseignements relatifs aux conditions d'éligibilité des candidats et aux modalités de présentation des listes peuvent être obtenus auprès du bureau de la réglementation et des élections de la Préfecture (03 84 86 85 90 ou 03 84 86 85 58 ou 03 84 86 85 52).